



Le 21 janvier 2015

Monsieur Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

OBJET : Dissociation formelle de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville du projet éolien autochtone prévu par l'Entreprise KSE sur son territoire

Monsieur le Premier Ministre,

Le projet autochtone déposé par l'entreprise Kahnawake Sustainable Energies à Saint-Cyprien-de-Napierville dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en 2010 pour l'achat de 500 MW d'énergie éolienne continue de soulever la controverse dans notre localité.

À la demande du regroupement Le Vent tourne, nous portons à votre attention les résultats d'une pétition produite par ledit regroupement contre le projet éolien de KSE. Ces résultats nous ont été soumis lors de l'assemblée du conseil tenue le 11 novembre dernier. Le conseil a pris connaissance du texte mais n'a pas pu prendre connaissance de l'identité des signataires. Selon les représentants du Vent tourne, la pétition vous aurait été transmise pour dépôt à l'assemblée nationale.

Selon la porte-parole de ce regroupement, madame Brigitte Schoemans, 852 électeurs sur les 1 423 électeurs de Saint-Cyprien-de-Napierville auraient signés cette pétition. À ce nombre s'ajouterait 546 citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle, 119 citoyens de Saint-Valentin et 210 autres signataires en provenance de d'autres municipalités.

Le but de cette pétition est de demander au gouvernement d'annuler le projet éolien de Saint-Cyprien ou, à défaut, de le relocaliser ailleurs que sur des terres agricoles et dans des communautés où il sera accueilli favorablement par la population.

Près de soixante personnes étaient présentes dans la salle du conseil de la Municipalité lors de ce dévoilement. Des attentes signifiées ont été formulées à l'égard du conseil municipal par les gens présents afin que celui-ci se dissocie clairement de ce projet et ce, tant vis-à-vis des citoyens de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville que vis-à-vis des citoyens de Kahnawake.

Il a aussi été demandé au Conseil municipal de ne cautionner aucun comité consultatif initié par l'entreprise KSE dans ce dossier compte tenu du mécontentement important de la population face à ce projet.


Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824

La Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville veut clairement souligner, par la présente :

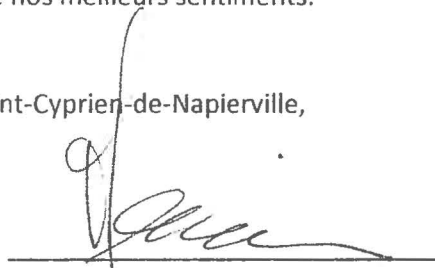
- qu'elle ne s'est jamais associée à ce projet ;
- qu'elle s'est simplement limitée à reconnaître la conformité du projet face à la réglementation municipale dans la transaction convenue avec KSE en Cour Supérieure en mai dernier ;
- qu'elle prend acte de la forte opposition rencontrée face à ce projet.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette lettre et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Conseil municipal restreint de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville,



Michel Monette




Jean-Marie Mercier



Dino Fournier



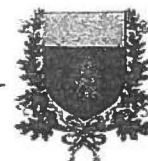
Michel Dumouchel



Carole Forget

/NT

c.c. *Tous les députés de l'Assemblée nationale*
John Bud Morris, président de la Commission de développement économique de Kahnawake
Thierry Vandal, Président-directeur général d'Hydro-Québec
Journal Eastern Door
Kahnawake News
Journal Coup d'oeil





Courrier électronique

SOUS TOUTES RÉSERVES

Le 3 février 2015

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec) JOJ 1L0

À l'attention de Madame Nancy Trottier, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

Objet : Parc éolien Saint-Cyprien (le « Projet »)

Madame,

Nous vous remercions d'avoir porté à notre attention et de nous avoir envoyé copie du projet de lettre signée par le conseil municipal restreint de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (« Saint-Cyprien-de-Napierville ») et adressée à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec.

Nous sommes surpris par le contenu de cette lettre et encore plus par le nombre prétendu de citoyens ayant signé la pétition de Le Vent Tourne. En effet, nos propres démarches sur le terrain depuis quelques mois nous indiquent qu'une proportion élevée de citoyens vivant à proximité du site prévu semble ouverte au Projet et/ou souhaite en connaître davantage. Nous serions heureux de partager les résultats de nos démarches avec le conseil.

Nous comprenons les pressions auxquelles sont soumis les membres du conseil municipal, notamment par l'entremise du regroupement Le Vent Tourne. Nous avons déjà offert par le passé et nous réitérons notre offre de rencontrer Le Vent Tourne ainsi que tout autre regroupement de citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville afin de discuter du projet et d'adresser, dans la mesure du possible, les préoccupations de vos citoyens. Jusqu'à présent cette offre est demeurée lettre morte en raison du refus de la part de Le Vent Tourne de discuter avec nous du projet. Nous ne pouvons que regretter cette situation. Ceci dit, il serait irresponsable de la part du conseil de refuser, à la demande des opposants du Projet, de cautionner tout comité consultatif à cet effet.

Nous vous encourageons à avoir recours à des ressources pour vous soutenir dans l'analyse scientifique et objective du Projet et la compréhension des intérêts et opinions de vos divers citoyens. Le CRE Montérégie, le conseil régional de l'environnement de la Montérégie peut œuvrer dans un contexte tel que celui entourant le Projet

KAHNAWA:KE SUSTAINABLE ENERGIES • ÉNERGIES DURABLES KAHNAWA:KE

P.O. Box 1110, 2 River Road, 3rd Floor, Kahnawa:ke, QC J0L 1B0 Tel.: 450-638-4280 Fax: 450-638-3276 info@ksenergies.ca
C.P. 1110, 2 River Road, 3^{ième} étage, Kahnawa:ke, QC J0L 1B0 Tél.: 450-683-4280 Téléc.: 450-638-3276 info@ksenergies.ca

- Le projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville (le « Projet ») est un projet légal qui est conforme à la réglementation municipale s'y appliquant. Nous vous soumettons que le rôle principal d'un conseil municipal voulant rester neutre dans un débat d'une telle importance opposant plusieurs citoyens de la municipalité devrait être de s'assurer du respect, par toute personne ainsi que tout projet de développement économique, des règlements municipaux en vigueur. L'envoi de cette lettre au Premier Ministre Couillard représenterait une ingérence inacceptable dans la gestion d'un projet ayant tout fait afin de respecter la réglementation en vigueur et les demandes raisonnables de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et de ses citoyens. L'envoi et la publication de cette lettre dans la presse locale va à l'encontre des engagements du conseil de rester neutre dans le différend entre KSE et Le Vent Tourne et met ainsi à risque le futur du Projet.

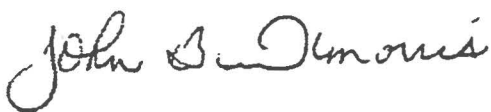
De plus, nous vous rappelons que Saint-Cyprien-de-Napierville et Énergies Durables Kahnawake Inc. (« KSE ») sont parties à une transaction datée du 27 mai 2014 et entérinée par la Cour supérieure du Québec en vertu de laquelle la municipalité a reconnu que le Projet est conforme à la réglementation municipale s'y appliquant et que KSE a le droit de continuer le développement du Projet. De plus, la municipalité s'est engagée, entre autres, à émettre tout certificat ou avis de conformité pour le Projet, à adopter une résolution conforme à l'article 58.2 de la *Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles* et à procéder à l'émission de toute autorisation municipale requise pour le Projet.

Le projet de lettre que vous nous avez envoyée constitue une violation de la transaction entre KSE et la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Elle constitue une tentative de contourner les obligations de la municipalité en invitant une intervention politique qui libérerait la municipalité de ses obligations en vertu de la transaction. La municipalité ne peut, d'une part, s'engager à soutenir les gestes nécessaires à l'accomplissement du Projet et, d'autre part, chercher à se départir de ses obligations en ayant recours à des interventions extra-judiciaires. Ceci équivaut à faire une chose et son contraire.

Par conséquent, nous considérerons que l'envoi du projet de lettre dans sa forme actuelle au bureau du premier ministre constituerait une répudiation de la transaction entérinée par la Cour supérieure et nous agirons en conséquence.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

ÉNERGIES DURABLES KAHNAWAKE INC.



John Bud Morris
Président KSE